

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 20 MARS 2017, À 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1174-2017 – réaménagement partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette)
 - 5.3 Avis de motion – règlement numéro 1176-2017 – emprunt pour la réfection du pavage et des ponceaux sur une section du rang de la Deuxième-Chaloupe
 - 5.4 Structure administrative du personnel cadre – modification
 - 5.5 Partie du lot 5 654 740 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement
 - 5.6 Logiciels d'application informatique – contrat d'entretien – renouvellement
 - 5.7 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2017 – inscriptions
 - 5.8 Réaménagement du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette) – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 1
 - 5.9 Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires – honoraires
 - 5.10 WSP Canada inc. – honoraires
 - 5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aéroglesseur – Hydro Météo inc. – saison 2017
 - 6.2 Retrait des matières ligneuses dans le secteur du chemin numéro 19 – mandat
 - 6.3 Groupe Tanguay & Associés – analyse hydraulique et plan directeur du réseau d'eau municipal – honoraires
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

Avis de motion et adoption premier projet :

 - 7.1 règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)
 - 7.2 règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)
 - 7.3 Ordre des urbanistes du Québec – inscription – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) – réfection du bâtiment communautaire – demande d'aide financière
- 8.2 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille
- 8.3 L'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière – appui
- 8.4 Comité régional pour la valorisation de l'éducation – adhésion – renouvellement
- 8.5 Fondation Carré St-Louis de Joliette – contribution financière

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

- 9.1 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 9.2 MEC Consultants inc. – honoraires

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Fourniture et installation d'équipements ludiques – parc des Rapides – soumissions – adjudication
- 10.2 Camp de jour estival 2017 – tarification
- 10.3 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Fête Nationale 2017 – assistance financière
- 11.2 Programme nouveau chantier Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FCP) – rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – demande d'aide financière
- 11.3 Animation et recherche culturelles – stage – embauche
- 11.4 Festival de Lanaudière – entente – commandite
- 11.5 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue profite du moment de réflexion pour inviter les membres du conseil à avoir une pensée pour la famille de madame Suzanne Dauphin qui vit une période de deuil actuellement.

Monsieur Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

148-03-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par le retrait du point 5.5 Partie du lot 5 654 740 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017

149-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

150-03-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 au 20 mars 2017 inclusivement et totalisant une somme de 214 008,90 \$.

5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1174-2017 – réaménagement partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette)

151-03-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 6 mars 2017 concernant le projet de règlement numéro 1174-2017 – réaménagement partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette);

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1174-2017 décrétant les travaux de réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'immeuble sis au 225, boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant un emprunt de 248 000 \$ à ces fins;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1176-2017 – emprunt pour la réfection du pavage et des ponceaux sur une section du rang de la Deuxième-Chaloupe

152-03-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1176-2017 – emprunt pour la réfection du pavage et des ponceaux sur une section du rang de la Deuxième-Chaloupe.

5.4 Structure administrative du personnel cadre – modification

153-03-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 60-02-2017, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté l'organigramme de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC);

ATTENDU QUE ledit organigramme prévoit que des responsabilités sont dévolues à certains membres du personnel cadre municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le document intitulé *Structure administrative et salariale et conditions de travail du personnel cadre municipal* adopté par le conseil municipal aux termes de la résolution numéro 156-04-2016, le 18 avril 2016, afin de tenir compte des responsabilités dévolues au personnel cadre à l'intérieur de l'OMSC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE modifier le document intitulé *Structure administrative et salariale et conditions de travail du personnel cadre municipal* de façon à ajouter, à l'article 5, les responsabilités dévolues au personnel cadre à l'intérieur de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC), soit :

5.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	Agit à titre de substitut au responsable de la Mission Finance et trésorerie dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.3 GREFFIER	Agit à titre de responsable de la Mission Administration, greffe et contentieux dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.5 DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER	Agit à titre de responsable de la Mission Finance et trésorerie dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile

5.6	DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COMMUNICATIONS	Agit à titre de responsable de la Mission Communication dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.7	DIRECTEUR DE L'URBANISME	Agit à titre de substitut au responsable de la Mission Services techniques, ingénierie et environnement dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.8	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	Agit à titre de responsable de la Mission Services techniques, ingénierie et environnement dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.9	DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS	Agit à titre de responsable de la Mission Travaux publics et transports dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.10	COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS	Agit à titre de substitut au responsable de la Mission Travaux publics et transports dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile
5.11	COORDONNATEUR DES LOISIRS ET DES SAINES HABITUDES DE VIE	Agit à titre de responsable de la Mission Services aux sinistrés dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile

5.5 Partie du lot 5 654 740 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

5.6 Logiciels d'application informatique – contrat d'entretien – renouvellement

154-03-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'application informatique avec ACCEO Solutions inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, en contrepartie d'honoraires de 25 991,69 \$, taxes en sus.

5.7 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2017 – inscriptions

155-03-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'inscrire monsieur le maire Alain Larue, ainsi que madame Marie-Christine Laroche et messieurs Jean-Guy Forget et Régis Soucy, respectivement conseillère et conseillers, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 3 au 5 mai 2017 à Montréal;

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

5.8 Réaménagement du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette) – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 1

156-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 114 410,85 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

5.9 Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires – honoraires

157-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, relativement à l'acquisition d'un terrain de Succession Paul-Émile Asselin dans le cadre du projet de municipalisation des rues du Domaine Asselin et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, la somme de 1 153,78 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

5.10 WSP Canada inc. – honoraires

158-03-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par WSP Canada inc. pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc. les honoraires professionnels totalisant 4 282,82 \$, soit :

Réaménagement du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette) imputable au règlement numéro 1117-2015	1 552,16 \$
Réaménagement intérieur partiel de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette) imputable au règlement numéro 1174-2017	2 730,66 \$

5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires

159-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 3 621,71 \$ pour les services rendus dans le cadre des négociations liées à la convention collective 2016.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aéroglisseur – Hydro Météo inc. – saison 2017

160-03-2017

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services de Hydro Météo inc. pour l'utilisation de l'aéroglisseur dans le cadre du déglacage printanier 2017 de la rivière l'Assomption et du soutien opérationnel pour l'évacuation des glaces en appui à la pelle amphibie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à retenir les services d'Hydro Météo inc. dans le cadre du déglacage printanier 2017 de la rivière l'Assomption et du soutien opérationnel pour l'évacuation des glaces en appui à la pelle amphibie au tarif horaire de 325 \$, plus un tarif forfaitaire de 500 \$ pour la mobilisation et la démobilisation, taxes en sus, tels que soumis dans l'offre de services du 1^{er} mars 2017, conditionnellement à ce qu'Hydro Météo inc. s'engage à informer la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au moment de déployer les équipements de manière à obtenir l'autorisation de cette dernière;

QUE les frais soient partagés avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, selon le pourcentage établi;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence, madame Sylvie Malo, greffière, soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6.2 Glissement de terrain dans le secteur du chemin numéro 19 – mandat

161-03-2017

ATTENDU QU'un glissement de terrain est survenu dans un secteur de la rivière l'Assomption provoquant un amoncellement d'arbres et créant un obstacle à la circulation de la glace lors de la crue printanière annuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte pour procéder au retrait de ces arbres;

ATTENDU la proposition de services soumise par Hydro Météo inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Hydro Météo inc. pour procéder au retrait des arbres dans un secteur de la rivière l'Assomption, soit à proximité du chemin numéro 19, le tout selon l'offre de services datée du 13 mars 2017 qui prévoit des honoraires de 4 246 \$, taxes en sus.

6.3 Groupe Tanguay & Associés – analyse hydraulique et plan directeur du réseau d'eau municipal – honoraires

162-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Groupe Tanguay & Associés dans le cadre de l'analyse hydraulique et du plan directeur du réseau d'eau municipal et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Groupe Tanguay & Associés la somme de 13 797 \$.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)

163-03-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-c-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage pour créer la nouvelle C-3 280-1 à même une partie de la zone C-2 280;
- créer la note 41 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone;
- créer la grille des usages et normes de la zone C-3 280-1 en y inscrivant notamment la note 41 et la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. »;
- modifier l'article 3.5.2.34 afin de rendre applicables certaines dispositions spécifiques aux zones C-3 280 et C-3 280-1;
- modifier la grille des usages et normes de la zone C-2 280 afin de changer le titre de la zone pour C-3 280;
- modifier la note 40 pour y ajouter certains autres usages;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.73 afin de rendre applicables aux zones C-3 280 et C-3 280-1 certaines dispositions spécifiques relatives aux commerces regroupés et de projet intégré.

Adoption premier projet – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)

164-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-c-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage pour créer la nouvelle C-3 280-1 à même une partie de la zone C-2 280;
- créer la note 41 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone;
- créer la grille des usages et normes de la zone C-3 280-1 en y inscrivant notamment la note 41 et la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. »;

- modifier l'article 3.5.2.34 afin de rendre applicables certaines dispositions spécifiques aux zones C-3 280 et C-3 280-1;
- modifier la grille des usages et normes de la zone C-2 280 afin de changer le titre de la zone pour C-3 280;
- modifier la note 40 pour y ajouter certains autres usages;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.73 afin de rendre applicables aux zones C-3 280 et C-3 280-1 certaines dispositions spécifiques relatives aux commerces regroupés et de projet intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131).

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)

165-03-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 9 pour remplacer la zone C-2 280 par les zones C-3 280 et C-3 280-1.

Adoption premier projet – règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)

166-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 9 pour remplacer la zone C-2 280 par les zones C-3 280 et C-3 280-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131).

7.3 Ordre des urbanistes du Québec – inscription – renouvellement

167-03-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'inscription de monsieur Luc Bossé, directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à l'Ordre des urbanistes du Québec pour 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 669 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) – réfection du bâtiment communautaire – demande d'aide financière

168-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réfection du bâtiment communautaire situé au 34, 1^{ère} Avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du PIQM relativement au projet de réfection du bâtiment communautaire situé au 34, 1^{ère} Avenue;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet 5.1 du PIQM.

169-03-2017

8.2 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois et Québécoises, donateurs et donatrices, et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

8.3 L'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière – appui

170-03-2017

ATTENDU QUE l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (A.R.L.P.H.L.) est un organisme à but non lucratif lanaudois qui s'assure que les personnes handicapées reçoivent un service adapté en matière de loisirs;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décidé d'attribuer le financement pour le loisir aux personnes handicapées à une autre organisation, ce qui menace l'A.R.L.P.H.L. de fermeture;

ATTENDU QUE l'A.R.L.P.H.L. est un :

- soutien auprès des municipalités, des organismes et des parents pour l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour et des personnes handicapées de tout âge au loisir régulier;
- acteur de la concertation entre les partenaires du milieu communautaire et municipal;
- important représentant des besoins des personnes handicapées;
- partenaire dans la mise en place de l'accessibilité universelle et dans la réalisation de plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'A.R.L.P.H.L. offre :

- un service de référence en loisir;
- la coordination du programme de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir;
- une diversité de formations pour son personnel régulier (Sage à l'accueil des personnes handicapées et Escarg'homme) et pour ses animateurs et accompagnateurs en camp de jour (Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées, la formation et la session de sensibilisation à l'intégration des personnes handicapées dans un contexte de loisir);

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'appuyer les organisations solidement implantées et reconnues dans leur milieu et expertes dans leur domaine tel que l'est l'A.R.L.P.H.L.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demande au Gouvernement du Québec de reconnaître l'entité qu'est l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière et que celle-ci conserve son financement lui permettant de poursuivre son mandat de la gestion de la mission loisir pour les personnes handicapées en toute autonomie;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame France Vigneault, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, à monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir et au sport, à madame Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière, à madame Véronique Hivon, députée de Joliette et à madame Audrey-Line Lachance, directrice de l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière.

8.4 Comité régional pour la valorisation de l'éducation – adhésion – renouvellement

171-03-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville renouvelle sa certification OSER-JEUNES auprès du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et qu'elle acquitte la contribution de 200 \$ s'y rapportant.

8.5 Fondation Carré St-Louis de Joliette – contribution financière

172-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au 7^e souper gastronomique organisé au profit de l'organisme Fondation Carré St-Louis de Joliette qui se tiendra le 25 mai 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu:

D'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation Carré St-Louis de Joliette afin de l'aider dans sa lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

173-03-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

174-03-2017

9.2 MEC Consultants inc. – honoraires

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par MEC Consultants inc. pour un projet en cours d'exécution dans le secteur industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. la somme de 71,86 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

175-03-2017

10.1 Fourniture et installation d'équipements ludiques – parc des Rapides – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture et l'installation d'équipements ludiques au parc des Rapides;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 16 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE retenir la soumission de Techsport au prix de 52 883,76 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

176-03-2017

10.2 Camp de jour estival 2017 – tarification

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE fixer la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2017 comme suit :

Tarifs 2017

➤ Frais de retard:	25,50 \$
➤ Frais d'administration et chandail	30,50 \$
➤ Forfait camp de jour 8 semaines	459 \$
➤ Forfait service de garde 8 semaines	86 \$
➤ Camp de jour à la semaine	68 \$
➤ Service de garde à la semaine	11,75 \$
➤ Sortie	35,50 \$
➤ Camp spécialisé – anglais (fin août)	77,75 \$
➤ Camp spécialisé – sports (fin août)	77,75 \$
➤ Camp spécialisé – théâtre (fin août)	77,75 \$

177-03-2017

10.3 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche d'étudiantes et d'étudiants

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiantes et d'étudiants pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2017;

ATTENDU la recommandation du 9 mars 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche d'étudiantes et d'étudiants pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2017, soit :

- Félix Gauthier au poste de surveillant de plateaux, au salaire prévu pour ce poste;
- Marie-France Beaulieu au poste d'animatrice principale au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste;
- Anne-Frédérique Morin au poste de commissionnaire, au salaire prévu pour ce poste;
- Florence Coderre et Anne-Élisabeth Paré au poste d'accompagnatrices au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste;
- Noémie Thérien au poste de coordonnatrice aquatique, au salaire prévu pour ce poste;
- Félix Leblanc et Xavier Leblanc au poste de surveillant sauveteur, au salaire prévu pour ce poste;
- les animatrices et animateurs au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :
 - Laurie-Anne Beaulieu
 - Laurie-Anne Bellavance
 - Kathie Bérard
 - Sabrina Bérard
 - Marianne Deshaies
 - Alexandre Ducharme
 - Pascal Ducharme
 - Camille Gadoury
 - Annie-Kim Laramée
 - Francis Leblanc
 - Lilianne Martin
 - Laurence Neveu
 - Florence Paré
 - Geneviève Pelletier
 - Rosalie Sylvestre

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Fête Nationale 2017 – assistance financière

178-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2017;

ATTENDU QUE la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière offre un programme d'assistance financière aux manifestations locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, et/ou madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, soit autorisée à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités la Fête nationale du Québec 2017.

11.2 Programme nouveau chantier Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FCP) – rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – demande d'aide financière

179-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme nouveau chantier Canada-Québec;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet Fonds des petites collectivités (FCP) du Programme nouveau chantier Canada-Québec relativement au projet de rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, et/ou madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet Fonds des petites collectivités (FCP) du Programme nouveau chantier Canada-Québec.

11.3 Animation et recherche culturelles – stage – embauche

180-03-2017

ATTENDU la recommandation de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, concernant l'embauche d'une personne stagiaire en culture pour la période de mai à août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'embauche d'une stagiaire universitaire œuvrant dans le domaine de la culture pour une période approximative de 600 heures s'échelonnant du 15 mai au 26 août 2017 et que le salaire soit fixé au salaire étudiant en vigueur.

11.4 Festival de Lanaudière – entente – commandite

181-03-2017

ATTENDU QU'une offre de partenariat est proposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière à titre de commanditaire officiel des prestations des jeunes musiciens à l'amphithéâtre pour la saison 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies félicite le Festival de Lanaudière pour son 40^e anniversaire et qu'il souligne l'apport du Festival dans le rayonnement de la région lanauoise;

QUE la Ville approuve l'offre de partenariat et le plan de visibilité proposés par le Festival de Lanaudière et verse une somme de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour la saison 2017;

QUE la Ville verse également une somme de 1 000 \$ au Festival de Lanaudière au profit du cinéma en plein air pour la saison 2017.

182-03-2017

11.5 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Culture Lanaudière pour 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 220 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

183-03-2017

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire